

Estimation du financement accordé aux organismes de bienfaisance environnementaux au Canada 2000 à 2021

Préparé pour :
Philanthropie canadienne pour
l'environnement
www.environmentfunders.ca



Préparé par :
Nathan Grasse, professeur agrégé, MLPOBNL,
Université Carleton et DARO

DARO

Contenu

Résumé	3
Mises en garde	4
Données	4
Classification	5
Résultats	8
Résumé	15
Annexe A	16



Résumé

Le présent rapport utilise les données issues des Déclarations de renseignements des organismes de bienfaisance enregistrés T3010 (ci-après T3010) afin d'estimer les revenus des organismes de bienfaisance actifs (organismes de bienfaisance – code de désignation « C » de l'ARC) œuvrant dans le domaine de l'environnement. Le formulaire T3010 et les données connexes de Philanthropie canadienne pour l'environnement (EFC) constituent quelques sources d'information utiles pour repérer les organismes de bienfaisance qui se consacrent à l'environnement. Cependant, chacune de ces sources d'information comporte des limites importantes et ne peut que fournir une approximation. En dépit de ces limites, ces données permettent d'examiner la part des ressources consacrées aux organismes de bienfaisance susceptibles d'œuvrer en environnement, de même que le montant des revenus leur étant attribués, dans le but de mieux comprendre les tendances probables en matière de revenus et de soutien aux organismes de bienfaisance environnementaux.

En examinant la part du financement total qui pourrait être attribuée aux organismes environnementaux (selon les meilleures mesures disponibles dans les données des déclarations T3010), on constate que ces organisations ont reçu environ 2 % des dons admissibles à un reçu officiel et environ 2 % des revenus provenant d'autres organismes de bienfaisance en 2021, mais que le revenu total des organismes de bienfaisance environnementaux ne représentait qu'environ un demi pour cent (0,5 %) du revenu total de l'ensemble des organismes de bienfaisance actifs.

Les données suggèrent une augmentation des revenus pour les organismes de bienfaisance œuvrant en environnement au Canada. L'examen des différentes catégories de revenus révèle toutefois des changements importants, notamment des fluctuations marquées des revenus provenant d'autres organismes de bienfaisance et des dons admissibles à un reçu officiel. Par exemple, en utilisant la meilleure mesure disponible ci-dessous et en exprimant les montants en dollars constants, les revenus provenant de la catégorie « fonds provenant d'autres organismes de bienfaisance » ont atteint un sommet en 2006 (environ 295 M\$ en \$ CA de 2022) et n'ont pas encore retrouvé ce niveau (estimés à environ 173 M\$ en \$ CA de 2022, en 2021).

Mises en garde

Le présent rapport repose sur plusieurs éléments de la déclaration T3010 et des feuilles de travail connexes fournies par l'Agence du revenu du Canada (ARC) ainsi que sur une liste d'organismes de bienfaisance actifs (ci-après appelés organismes ou organisations) recevant du financement des membres de Philanthropie canadienne pour l'environnement (ci-après EFC). Comme les données administratives sont produites à des fins réglementaires, elles constituent en tout temps un moyen limité – et donc imparfait – de dénombrer avec précision le nombre réel d'organismes de bienfaisance œuvrant en environnement et d'estimer les ressources qu'ils consacrent à des fins environnementales. Certaines des limites les plus fondamentales de chacune de ces mesures sont décrites ci-dessous. Le présent rapport n'inclut pas les revenus d'organisations dont la mission principale n'est probablement pas environnementale (p. ex. les universités), malgré la contribution de ces organisations.

Données

Le présent rapport couvre la période de 2000 à 2021 et s'appuie sur les données financières fournies par les organismes de bienfaisance (section D et annexe 6 de la déclaration T3010), sur les dons faits par des fondations à des donataires reconnus (ligne 5050 de la T3010) ainsi que sur les versements déclarés par les fondations (dans la feuille de travail T1236 sur les donataires reconnus). Les pourcentages et les montants en dollars présentés dans ce rapport constituent des totaux pour un ensemble d'organismes, et les tendances qui en découlent ne doivent pas être confondues avec les tendances de revenus d'organismes pris individuellement. Tous les montants en dollars indiqués en \$ CA de 2022 ont été ajustés en fonction de l'inflation à l'aide des données de l'Indice des prix à la consommation de Statistique Canada afin d'en assurer la comparabilité.

À l'exception de l'ajustement pour l'inflation, les données financières utilisées dans la présente analyse n'ont pratiquement pas été modifiées, sauf lors d'erreurs apparentes (p. ex. des valeurs négatives dans des catégories de revenus qui ne devraient comporter que des montants positifs ainsi que le remplacement de valeurs manquantes par des zéros, le cas échéant). En outre, **cette analyse n'utilise que le dernier dossier fiscal des organismes de bienfaisance produisant plusieurs déclarations au cours d'une même année d'imposition**, y compris les corrections ou les mises à jour apportées dans les déclarations ultérieures. L'analyse peut également inclure des déclarations partielles contenant uniquement des corrections aux déclarations antérieures et dont certaines données sont manquantes. **À ce stade, les données n'ont pas été analysées pour déceler les observations erronées ni autrement corrigées (par exemple, par la winsorisation des données¹ pour minimiser l'influence des valeurs aberrantes), car il a été jugé que de tels ajustements risqueraient d'introduire plus d'erreurs dans les totaux qu'ils n'en élimineraient.** Il est possible que les normes ou exigences relatives aux déclarations T3010 aient changé au cours de cette période. De tels changements pourraient notamment concerner la façon dont les organismes de bienfaisance doivent déclarer les revenus ou encore la façon dont les fondations doivent déclarer leurs dépenses liées aux dons versés à des donataires reconnus.² Comme il sera expliqué ci-dessous, il est également possible que les normes et les procédures de classification des organismes de bienfaisance au sein de la Direction des organismes de bienfaisance de l'ARC aient subi des changements.

Les variables des revenus³ analysées comprennent le total des revenus (ligne 4700), la catégorie « montants reçus d'autres organismes de bienfaisance enregistrés » (ligne 4510), les dons admissibles à des reçus (ligne 4500), la vente de biens et de services (ligne 4640), le total des fonds reçus du gouvernement (soit la ligne 4570 de la section D ou une combinaison des lignes 4540, 4550 et 4560 à l'annexe 6, selon les caractéristiques financières des organismes de bienfaisance), les dons pour lesquels aucun reçu n'a été remis (ligne 4530) et les dons issus de collectes de fonds pour lesquels aucun reçu n'a été remis (ligne 4630).

¹ Cette technique consiste à remplacer les valeurs extrêmes d'une distribution par une valeur donnée de cette même distribution; par exemple, de ramener toutes les valeurs supérieures au 95^e centile (du 96^e au 99^e centiles) à la valeur correspondant au 95^e centile.

² Certains changements semblent probables. Par exemple, le nombre de dons inscrits dans les feuilles de travail des fondations portant sur les versements à des donataires reconnus a changé de façon marquée au cours de cette période, même si le montant total distribué est demeuré plus stable; cela peut indiquer que, dans les premières années, une seule inscription regroupait plusieurs versements par numéro d'entreprise (NE), alors que, dans les années ultérieures, plusieurs inscriptions étaient produites pour chaque donataire.

³ Le terme *revenus* désigne à la fois les revenus générés par l'organisme et le soutien financier provenant du public ou d'autres organismes de bienfaisance.

Classification

Le présent rapport classe les organismes de deux façons : au moyen des « codes de programme » de l'ARC et des « codes de catégorie » de l'ARC. Il s'appuie également sur une liste d'organismes de bienfaisance financés par les membres d'EFC de 2000 à 2022. On constate d'importantes différences entre les organismes de bienfaisance classés comme étant environnementaux selon chacune de ces méthodes. Comme il est impossible de concilier ces divergences, les dénombrements issus de chaque classification sont présentés afin de mettre en évidence les écarts entre les estimations des deux méthodes. Les écarts entre les dénombrements produits par chaque méthode de classification pour l'année d'imposition 2021 sont présentés au tableau 1 (ci-dessous), tandis que la figure 1 (ci-dessous) illustre l'évolution du nombre d'organismes au fil du temps. Les résultats issus des méthodes les plus cohérentes sont examinés pour en dégager les tendances communes.

Méthode 1 : Code de programme de l'ARC

Les classifications des programmes se trouvent aux lignes 1200, 1210 et 1220 des données de la déclaration T3010; les programmes environnementaux sont représentés par les catégories G1 (groupe de préservation de la nature et de l'habitat), G2 (préservation des espèces, protection de la faune) et G3 (protection de l'environnement en général, services de recyclage). Les organismes ont été classés comme environnementaux par code de programme lorsque les données de la déclaration T3010 indiquaient la présence d'un programme environnemental pour au moins une année dans les données de l'ARC. À partir de cette information, une liste de donataires a été produite et examinée par le personnel d'EFC afin de repérer les organismes susceptibles d'avoir des objectifs principaux dans d'autres domaines (par exemple, le bien-être des animaux), ce qui a révélé qu'environ 11 % des organismes classés de cette manière (147 sur un total de 1315 organismes ayant des codes de programme environnementaux) avaient d'autres missions principales. Ces organismes de bienfaisance ont été exclus des résultats présentés ci-dessous.

Dans le tableau 1, les sections A et B comparent les différences entre les 1 168 organismes (total de la ligne 1 de la section A, voir « a ») classés comme environnementaux selon cette méthode et selon les autres méthodes de classification. Par exemple, cette mesure ne comprend que 238 des 419 organismes classés comme environnementaux en 2021 selon le code de catégorie (total de la ligne 1 de la section A, voir « b » et « c », respectivement), soit 57 %. Ainsi, bien qu'il soit impossible d'estimer le nombre d'organismes omis par cette méthode, cela indique que la deuxième mesure a permis d'identifier 181 organismes supplémentaires comme environnementaux en 2021 (voir « d »).

Une des raisons expliquant l'écart entre cette méthode et les autres tient au fait que la disponibilité des données de classification des programmes a changé au fil du temps. En effet, ces données étaient très présentes dans les déclarations T3010 avant 2018 (environ 72 000 dossiers fiscaux en 2017 pour tous les types d'organismes de bienfaisance), mais elles ont diminué cette année-là (environ 63 000 dossiers), puis ont chuté rapidement par la suite (p. ex. environ 15 000 dossiers en 2019). Ainsi, il est possible que les nouveaux organismes échappent à cette mesure. Une autre limite de cette mesure est qu'elle ne permet pas de déterminer la proportion des activités consacrées aux programmes environnementaux, car elle comptabilise la totalité des revenus d'un organisme comme étant « environnementaux. »

Tableau 1. Comparaison des méthodes de classification, organismes de bienfaisance en 2021

Tableau 1. Comparaison des méthodes de classification, organismes de bienfaisance en 2021											
Section A. Code de programme et code de catégorie				Section B. Bénéficiaire d'un versement d'un membre d'EFC (toute année) et programme				Section C. Bénéficiaire d'un versement d'un membre d'EFC (toute année) et catégorie			
Code de programme	Code de catégorie		Total	Bénéficiaire EFC	Code de programme		Total	Bénéficiaire EFC	Code de catégorie		Total
	0	1			0	1			0	1	
0	72 061	181 ^d	72 242	0	57 922	425	58 347	0	58 180	167	58 347
1	930	238 ^b	1 168 ^a	1	14 320	743 ^e	15 063 ^e	1	14 811	252 ^f	15 063
Total	72 991	419 ^c	73 410	Total	72 242	1 168	73 410	Total	72 991	419	73 410
1== Environnemental par méthode de classification, 0== Autre											

Méthode 2 : Code de catégorie de l'ARC

Les organismes ont été classés comme environnementaux par code de catégorie lorsqu'ils étaient associés à la catégorie 170 dans les données des déclarations T3010 de l'ARC pour la période de 2018 à 2022.⁴ Cette affectation a été appliquée aux observations des années antérieures pour chaque organisme ayant un dossier fiscal entre 2018 et 2022, mais elle n'a pas pu être appliquée aux organismes n'ayant aucun dossier durant cette période.⁵ Cette méthode exclut donc les observations d'organisations qui n'avaient pas le statut d'organisme de bienfaisance enregistré auprès de l'ARC entre 2018 et 2022; elle repose aussi sur l'exactitude de la désignation de l'ARC et considère la totalité des revenus de ces organismes comme étant environnementaux. En 2021, 419 organismes appartenaient à cette catégorie (comme le montre le total de la colonne 1 du tableau 1, section A, voir « c »).

Méthode 3 : Combinaison des méthodes 1 et 2

Compte tenu des faiblesses des méthodes 1 et 2, elles ont été utilisées ensemble pour repérer des organisations. En s'appuyant sur une liste d'organismes classés comme environnementaux selon l'une ou l'autre des méthodes, il est possible d'atténuer les limites de chaque méthode attribuables au manque de données. Cela peut aussi aider à réduire les erreurs de classification propres à chacune des deux méthodes. Malgré tout, cette approche demeure imparfaite en raison des limites de chaque méthode.

Méthode 4 : Organismes de bienfaisance financés par les membres d'EFC

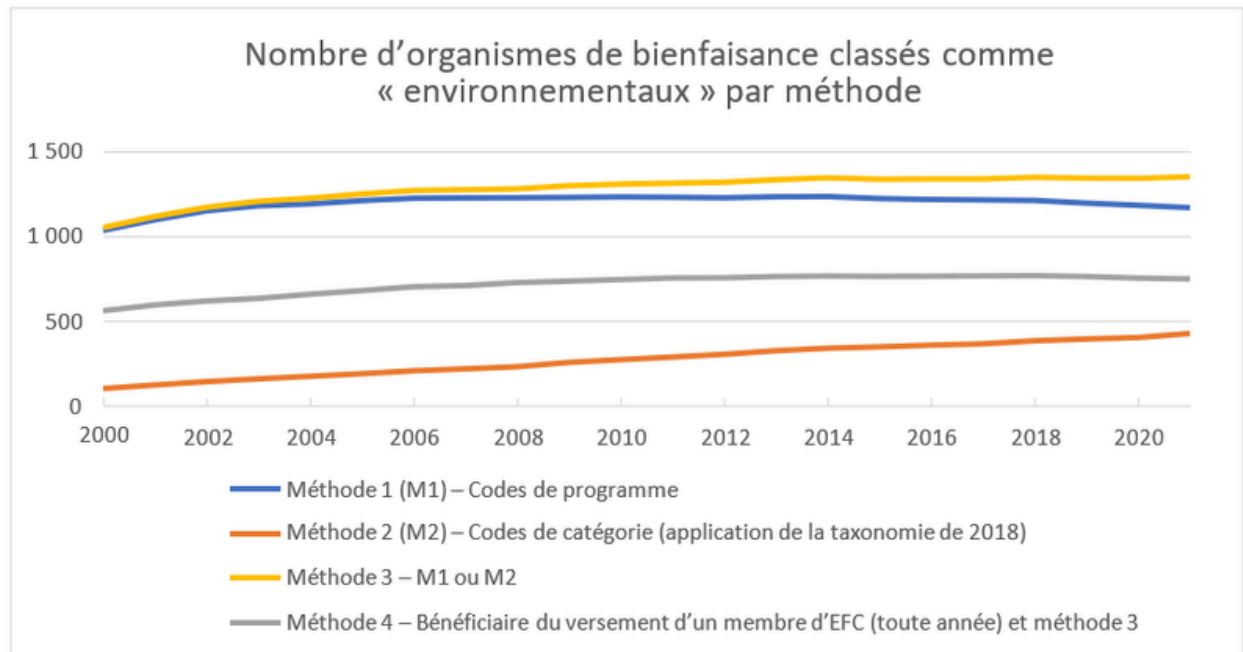
Une dernière méthode a été utilisée pour classer les organismes de bienfaisance comme environnementaux si les données de la déclaration T3010 indiquaient qu'ils avaient reçu un don d'une fondation membre d'EFC entre 2000 et 2022. Cette classification s'appuyait sur une liste à jour des membres d'EFC et utilisait l'historique de leurs versements pour identifier les bénéficiaires. Cette méthode présente toutefois des limites liées à l'exactitude des numéros d'entreprise des bénéficiaires indiqués sur la feuille de travail des donataires reconnus (T1236), en plus des problèmes déjà décrits pour les méthodes précédentes. La liste a permis de recenser 15 063 organismes de bienfaisance (« e » dans le tableau 1, section B) qui avaient reçu du financement d'un membre d'EFC à un moment quelconque entre 2000 et 2022, et elle comprenait de nombreuses organisations qui n'étaient pas principalement à vocation environnementale (les universités, par exemple).

⁴ L'année 2022 a été incluse dans cette classification, mais exclue de l'analyse des revenus ci-dessous, car les données fiscales de 2022 étaient incomplètes lors de la constitution de cette section (environ 75 % des observations étaient disponibles). Ceci a été fait dans un souci de demeurer aussi inclusif que possible lors de l'identification des organismes de bienfaisance axés sur l'environnement.

⁵ La taxonomie des codes de catégorie de l'ARC ne comprenait pas de catégorie pour les organisations environnementales avant 2018.

Par conséquent, cette liste a été utilisée pour valider les autres méthodes, mais pas pour estimer les revenus accessibles aux organismes de bienfaisance environnementaux. La comparaison avec les méthodes précédentes a révélé que 743 des 1168 organismes de bienfaisance en activité (« f » dans le tableau 1, section B) classés comme environnementaux selon le code de programme avaient reçu du financement de membres d'EFC, tandis que 252 des 419 organismes (« g » dans le tableau 1, section C) classés par code de catégorie avaient reçu du financement de membres d'EFC.

Figure 1. Dénombrement par méthode



Résultats

Résultats estimant les revenus des organismes de bienfaisance environnementaux

Les résultats présentés dans les figures 2, 3 et 4 ci-dessous se basent sur les revenus déclarés par les organismes de bienfaisance dans le formulaire T3010 pour la période de 2000 à 2021.⁶ Ces résultats correspondent aux trois premières méthodes décrites précédemment. Chaque figure contient deux sections présentant : A) la part des revenus versés aux organismes de bienfaisance environnementaux ou gagnés par ceux-ci, par rapport aux revenus de l'ensemble des organismes de bienfaisance; et B) le montant des revenus des organismes de bienfaisance environnementaux, exprimé en dollars constants (\$ CA de 2022). **L'échelle verticale varie dans chaque figure** afin d'en maximiser la lisibilité.

Résultats : Méthode 1 – Code de programme de l'ARC

Le pourcentage des revenus du secteur consacrés aux organismes de bienfaisance identifiés comme environnementaux à l'aide des codes de programme de l'ARC est présenté dans la section A de la figure 2 ci-dessous; ce pourcentage varie de 0,47 % à 0,66 % de 2000 à 2021, mais s'établit à 0,55 % tant pour la première que pour la dernière année qui ont été examinées. La catégorie « montants reçus d'autres organismes de bienfaisance enregistrés » a varié en pourcentage, passant de 1,79 % à 1,99 %, mais elle était beaucoup plus élevée de 2002 à 2008. Les fonds totaux reçus du gouvernement ainsi que les dons admissibles à des reçus – les deux principales sources de revenus en dollars totaux – (section B de la figure 2 ci-dessous) ont augmenté en pourcentage. Le financement du gouvernement est passé de 0,24 % à 0,31 %, et les dons admissibles à des reçus officiels ont également augmenté de 1,31 % à 2,33 %. Malgré cette croissance, les dons avec reçus ont fluctué de manière importante, comme il sera expliqué dans la méthode 3 ci-dessous.

Si l'on examine les revenus des organismes de bienfaisance en dollars constants de 2000 à 2021 (figure 2 ci-dessous), il est évident que les revenus ont augmenté pour le groupe d'organismes de bienfaisance classés comme environnementaux par code de programme; ces revenus sont passés de 814 M\$ CA en 2000 à 1,8 G\$ CA en 2021 (une croissance de 221 %; présenté seulement dans la section A de la figure 2). Sur l'ensemble de la période, la croissance des revenus totaux est en grande partie attribuable à l'augmentation spectaculaire du financement issu d'autres organismes de bienfaisance, qui est passé d'environ 7,1 M\$ CA (2000) à environ 153 M\$ CA (2021), soit une augmentation de 2144 %. On observe également une augmentation importante des dons reçus, qui sont passés de 137 M\$ CA (2000) à 250 M\$ CA (2021), soit une hausse de 182 %. Le financement de tous les paliers du gouvernement a également grimpé de 208 M\$ CA (2000) à 749 M\$ CA (2021), soit une augmentation de 361 %. Enfin, la vente de biens et services est passée de 126 M\$ CA (2003) à 209 M\$ CA (2021), une hausse de 166 %.⁷ Toutefois, comme il a été mentionné précédemment, certaines de ces sources de revenus ont énormément fluctué.

⁶ Afin de mesurer les versements des fondations, des totaux ont également été établis à partir de leurs feuilles de travail sur les versements aux donataires reconnus, mais ces totaux suivaient généralement les « montants reçus d'autres organismes de bienfaisance enregistrés » présentés dans les figures ci-dessous (bien qu'ils soient inférieurs) et ne sont donc pas inclus.

⁷ La vente de biens et de services ainsi que les dons sans reçus provenant des activités de collecte de fonds n'ont pas été déclarés dans le formulaire fiscal T3010 avant l'année d'imposition 2003.

Figure 2. Résultats – Méthode 1 : Financement environnemental selon la classification des organismes de bienfaisance à l'aide du code de programme de l'ARC

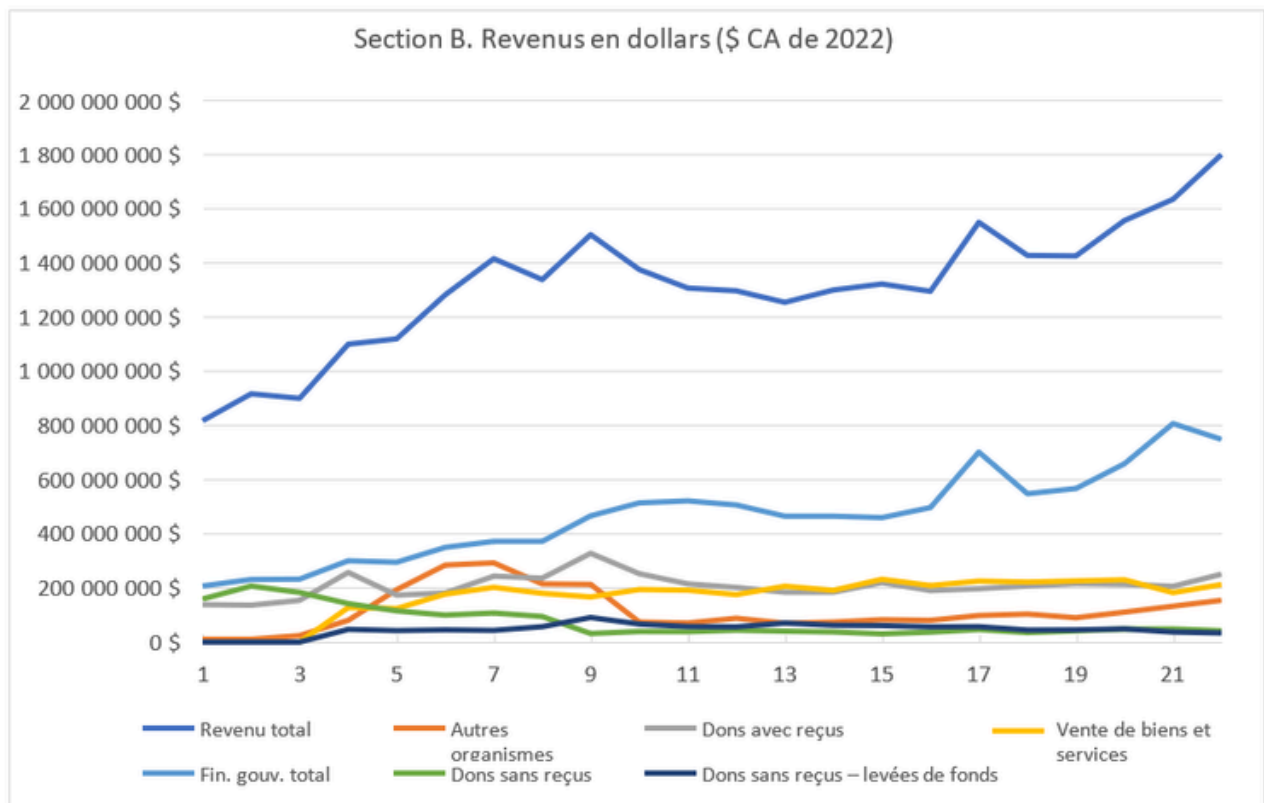
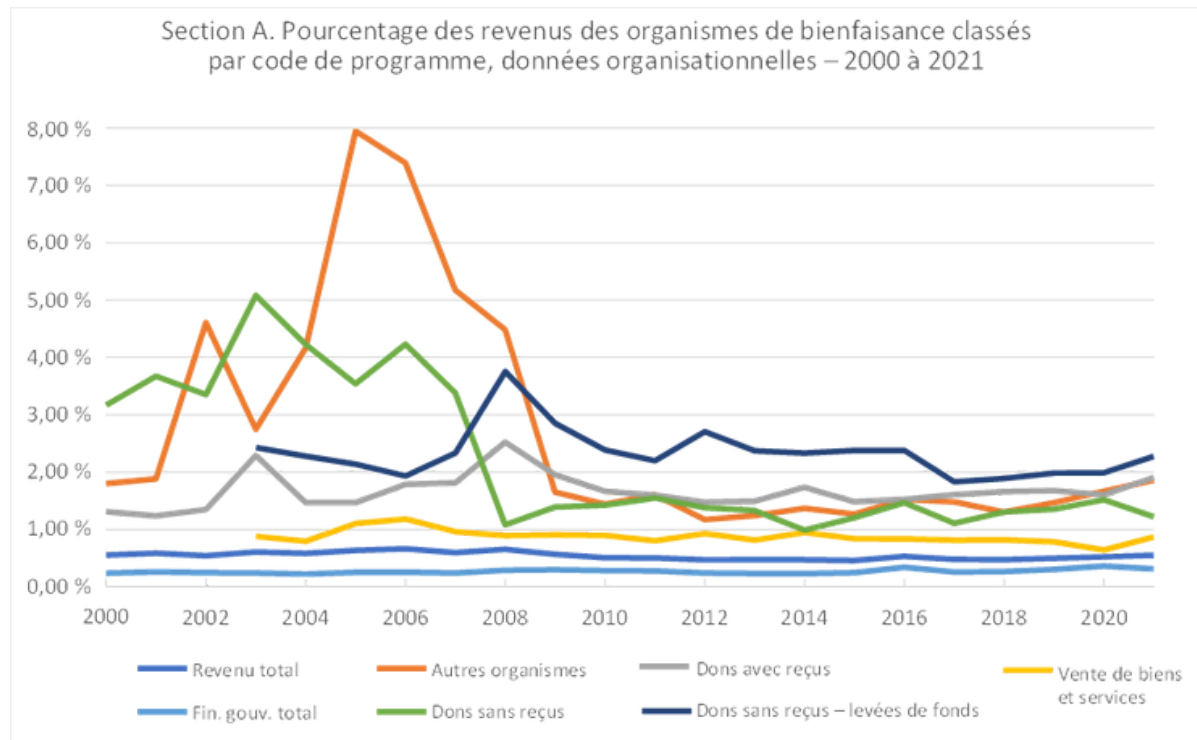
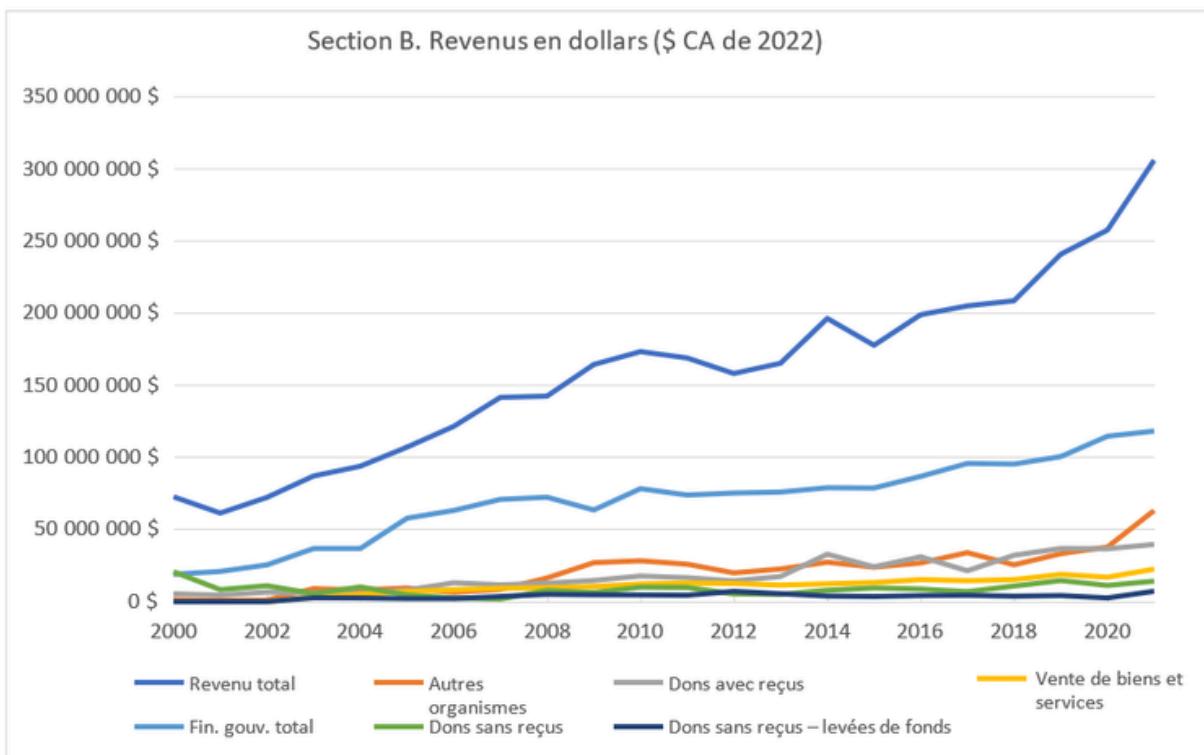
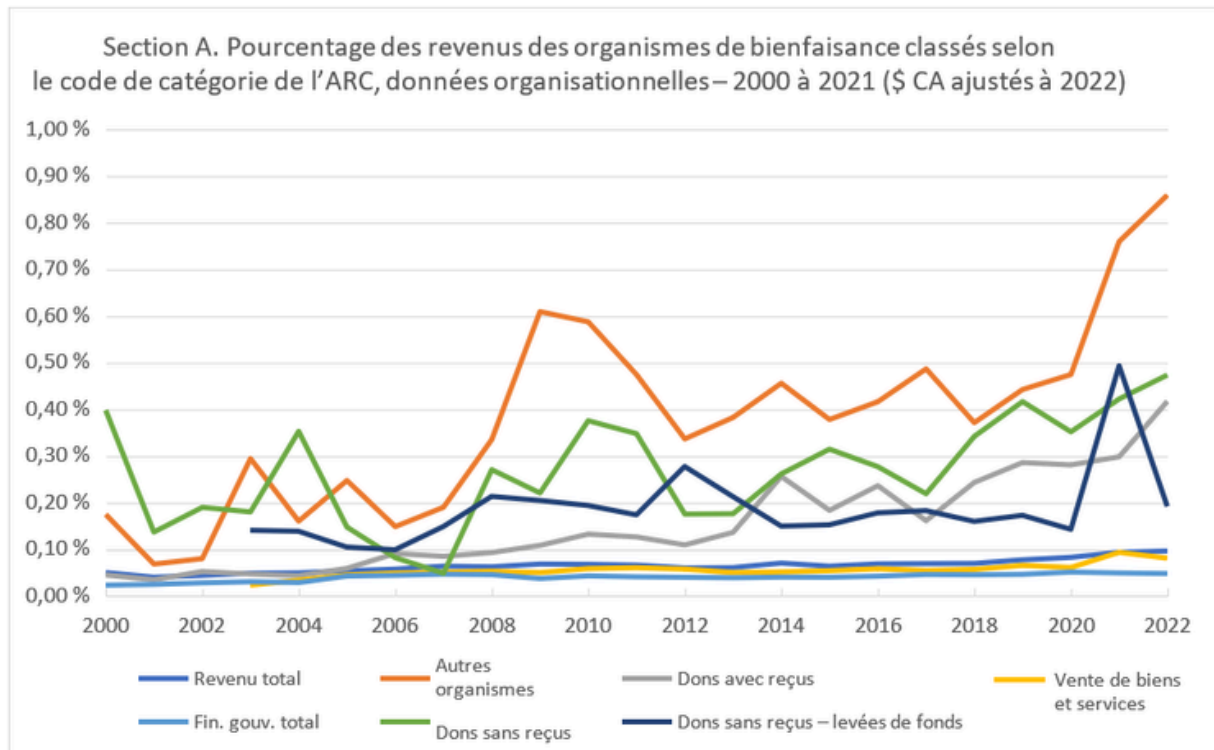


Figure 3. Résultats – Méthode 2 : Financement environnemental selon la classification des organismes de bienfaisance à l'aide des codes de catégorie de l'ARC



Résultats : Méthode 2 – Code de catégorie de l'ARC

L'examen des organismes de bienfaisance classés par code de catégorie (figure 3 ci-dessus) sous-évalue très probablement le nombre d'organismes environnementaux avant 2018, mais il fournit des renseignements supplémentaires sur les organismes de bienfaisance dont la mission pourrait être environnementale. Cette mesure dénombre moins d'organismes et leur attribue une proportion moindre (section A de la figure 3) des revenus totaux du secteur. Ces pourcentages varient de 0,04 % à 0,09 % et augmentent de 2000 (0,05 %) à 2021 (0,09 %). Le pourcentage des revenus provenant d'autres organismes de bienfaisance est passé de 0,17 % en 2000 à 0,76 % en 2021, tandis que les dons reçus sont passés de 0,04 % à 0,42 % selon cette mesure.

L'examen des revenus en dollars constants des organismes de bienfaisance classés comme environnementaux par code de catégorie suggère également une croissance des revenus. Selon cette mesure, les revenus totaux ont augmenté de 424 % (de 72 M\$ CA à 306 M\$ CA) de 2000 à 2021 (section B de la figure 3 ci-dessous). Les catégories de revenus ont également connu une forte croissance selon cette mesure. Les « montants reçus d'autres organismes de bienfaisance enregistrés » sont passés d'environ 691 000 \$ CA (2000) à environ 63 M\$ CA (2021). Les dons avec reçus sont passés d'environ 5 M\$ CA (2000) à 39 M\$ CA (2021). Le financement de tous les ordres de gouvernement est passé de 19 M\$ CA (2000) à 118 M\$ CA (2021). Les ventes de biens et services sont passées de 3 M\$ CA (2003) à 21 M\$ CA (2021).

Il est important de garder à l'esprit que cette mesure tient compte d'un nombre restreint d'organismes de bienfaisance, qu'elle tend à exclure les organismes plus anciens et qu'elle omet complètement les revenus des organismes ne figurant pas dans les données après 2018. En outre, il est probable que les pourcentages comme les totaux des revenus sous-estiment de façon marquée les revenus des organismes de bienfaisance environnementaux, tandis que la croissance peut, elle, être surestimée.

⁸ La vente de biens et de services ainsi que les dons sans reçus provenant des revenus de levées de fonds n'ont pas été déclarés dans le formulaire fiscal T3010 avant l'année d'imposition 2003.

Résultats : Méthode 3 – Combinaison des méthodes 1 et 2

L'examen des organismes de bienfaisance classés au moyen d'une combinaison des deux méthodes ci-dessus donne probablement des résultats plus précis que l'utilisation de l'une ou l'autre méthode seule, bien que cette approche demeure imparfaite. Cette mesure classe un organisme de bienfaisance comme étant environnemental s'il répond aux critères de l'une ou l'autre des méthodes décrites ci-dessus. Les Annexes A, B et C présentent plus en détail les revenus des organismes classés selon cette méthode.

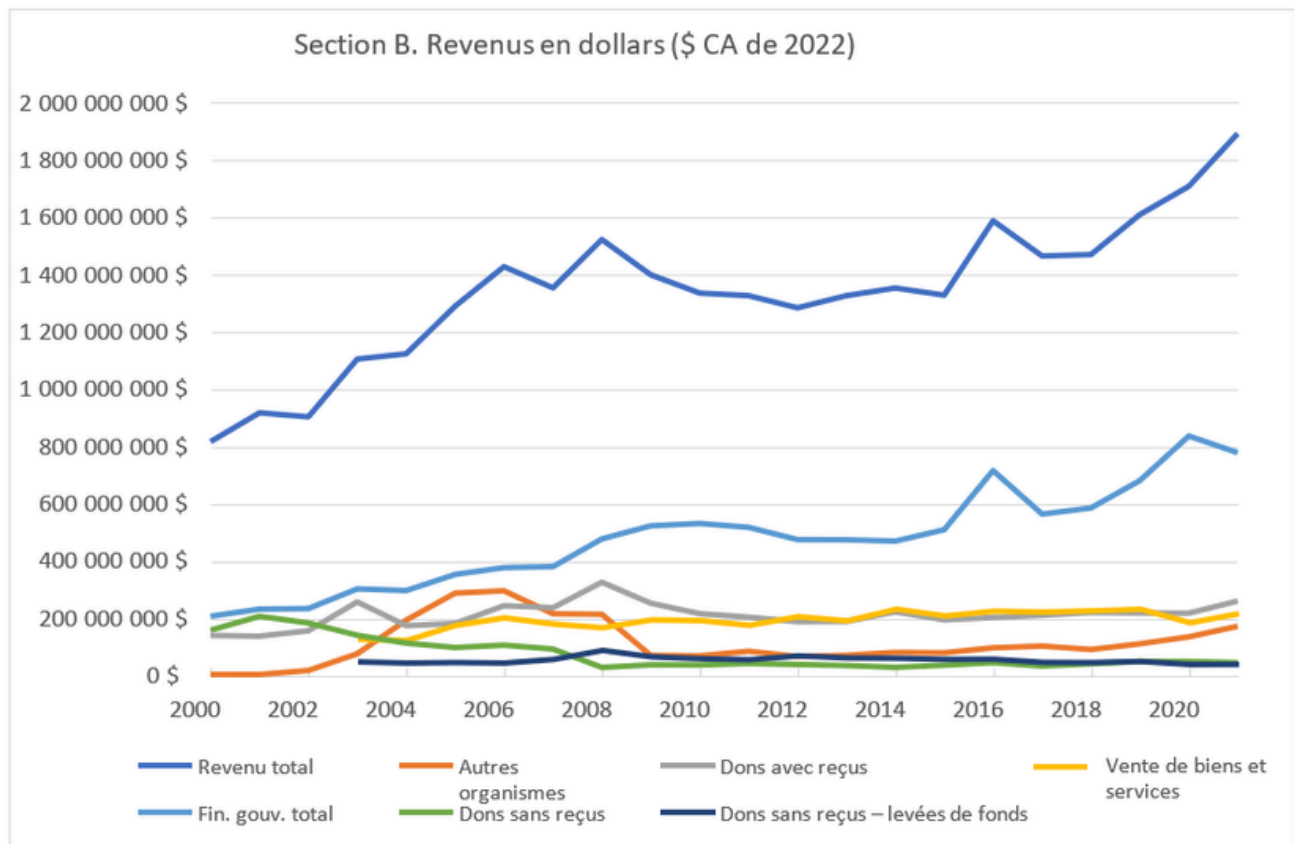
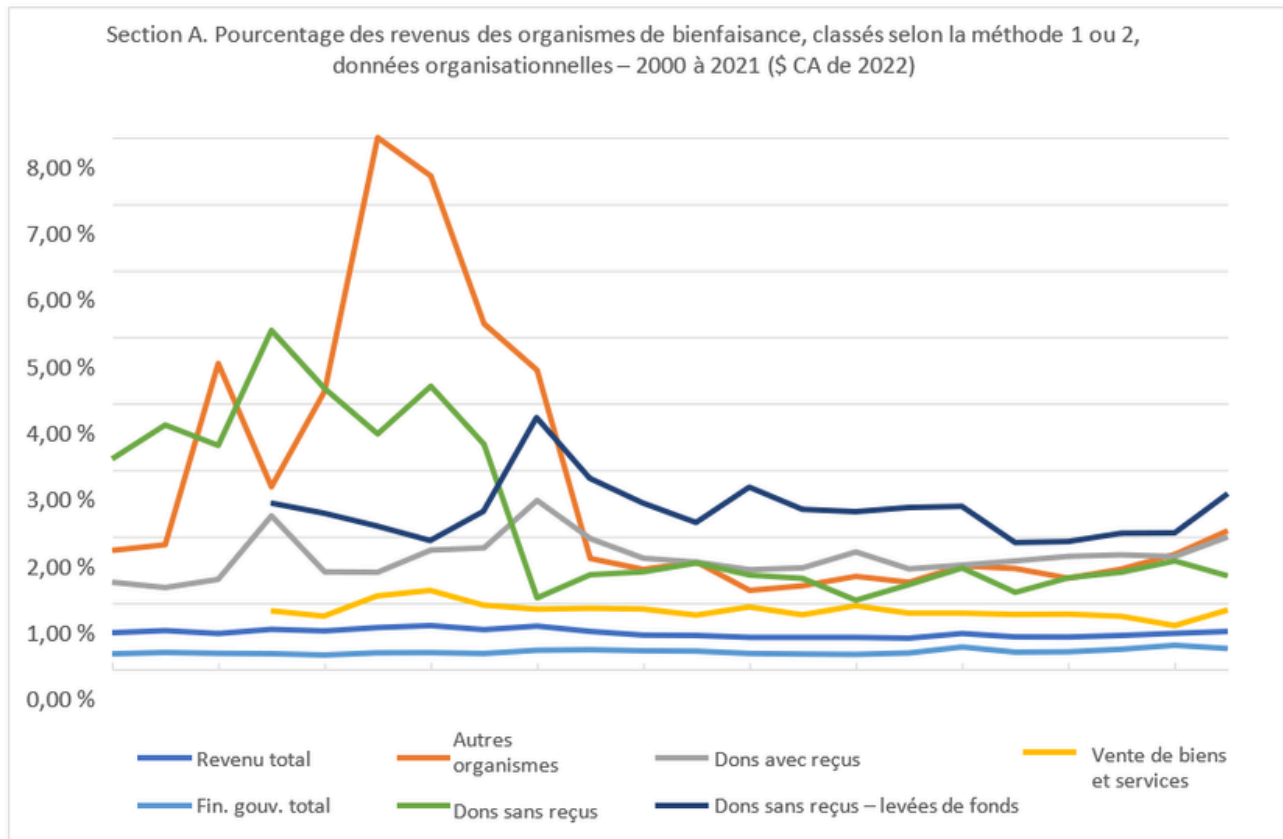
Cette mesure attribue environ 0,6 % des revenus totaux aux organismes environnementaux, 0,55 % en 2000 et 0,57 % en 2021 (section A de la figure 4 ci-dessous). Les revenus provenant d'autres organismes de bienfaisance ont fluctué au cours de cette période, avec des pourcentages relativement semblables en 2000 (1,79 %) et en 2021 (2,09 %), mais avec un sommet entre 2002 et 2008, où le pourcentage de chaque année était plus élevé que pour toute autre année en dehors de cette période. Cela traduit un changement important de la structure des revenus de ce sous-secteur, selon les mesures, et les hausses observées au début de ce sommet correspondent à la principale source de leur croissance en dollars constants de 2003 à 2005, bien que les revenus publics semblent ensuite devenir la source principale de cette croissance (voir la section B de la figure 4). Ce pourcentage a chuté brusquement en 2009 et n'a commencé à se rapprocher des niveaux de 2001 qu'en 2021. La catégorie de revenus que constituent les dons avec reçus officiels a également fluctué, avec des sommets en 2003 (2,31 %), en 2008 (2,54 %) et en 2021 (2 %). L'Annexe A présente une version agrandie de la section A de la figure 4.

L'examen de l'évolution des revenus en dollars constants au cours des années 2000 et 2021 indique une croissance des revenus, avec des résultats (figure 4 ci-dessous) qui suivent de près ceux obtenus avec la méthode 1. Selon cette mesure, les revenus totaux ont augmenté de 231 % (819 M\$ CA à 1,89 G\$ CA) de 2000 à 2021 (section B de la figure 4). Les catégories de revenus ont également connu une forte croissance selon cette mesure. Les « montants reçus d'autres organismes de bienfaisance enregistrés » sont passés d'environ 7,1 M\$ CA (2000) à environ 173 M\$ CA (2021), soit une hausse d'environ 2418 %. Les dons avec reçus sont passés d'environ 138 M\$ CA (2000) à 261 M\$ CA (2021), soit une hausse de 188 %. Le financement de tous les ordres de gouvernement est passé de 209 M\$ CA (2000) à 776 M\$ CA (2021), une hausse de 371 %. Les ventes de biens et de services sont passées de 126 M\$ CA (2003) à environ 215 M\$ CA (2021), une hausse de 170 %.⁹

Il convient de noter que, malgré la croissance globale, certaines de ces catégories de revenus ont connu des changements énormes au cours de cette période. Par exemple, le financement issu d'autres organismes de bienfaisance, tel qu'il est mesuré dans les données T3010, semble avoir atteint un sommet en 2006, à environ 295 M \$ (en \$ CA de 2022) et ne s'est pas encore rétabli; il se chiffrait à environ 173 M \$ en 2021 (\$ CA de 2022). Cela met en évidence le caractère potentiellement changeant de cette source de revenus. Les revenus provenant des dons avec reçus semblent aussi avoir énormément fluctué (avec des sommets en 2003, en 2008 et en 2021). Ces fluctuations suggèrent que le financement gouvernemental constitue probablement une source essentielle de revenus pour les organismes environnementaux lorsque les catégories de revenus « montants reçus d'autres organismes de bienfaisance enregistrés » et « fonds reçus du gouvernement » diminuent. L'agrégation des catégories de revenus que sont les dons avec reçus officiels, les revenus sans reçus provenant de levées de fonds et les dons sans reçus suggère que, malgré une croissance globale des revenus, le soutien financier du public a grandement varié au cours de cette période. Ce total a fortement diminué certaines années (-116 M\$ en 2004, -89 M\$ en 2009), mais a augmenté considérablement à d'autres moments (107 M\$ en 2003, 70 M\$ en 2006, 59 M\$ en 2008). L'Annexe B contient une version agrandie de la section B de la figure 4, dont les revenus totaux sont exclus afin de présenter les sources de revenus plus en détail.

⁹ La vente de biens et de services ainsi que les dons sans reçus provenant des revenus de levées de fonds n'ont pas été déclarés dans le formulaire fiscal T3010 avant l'année d'imposition 2003.

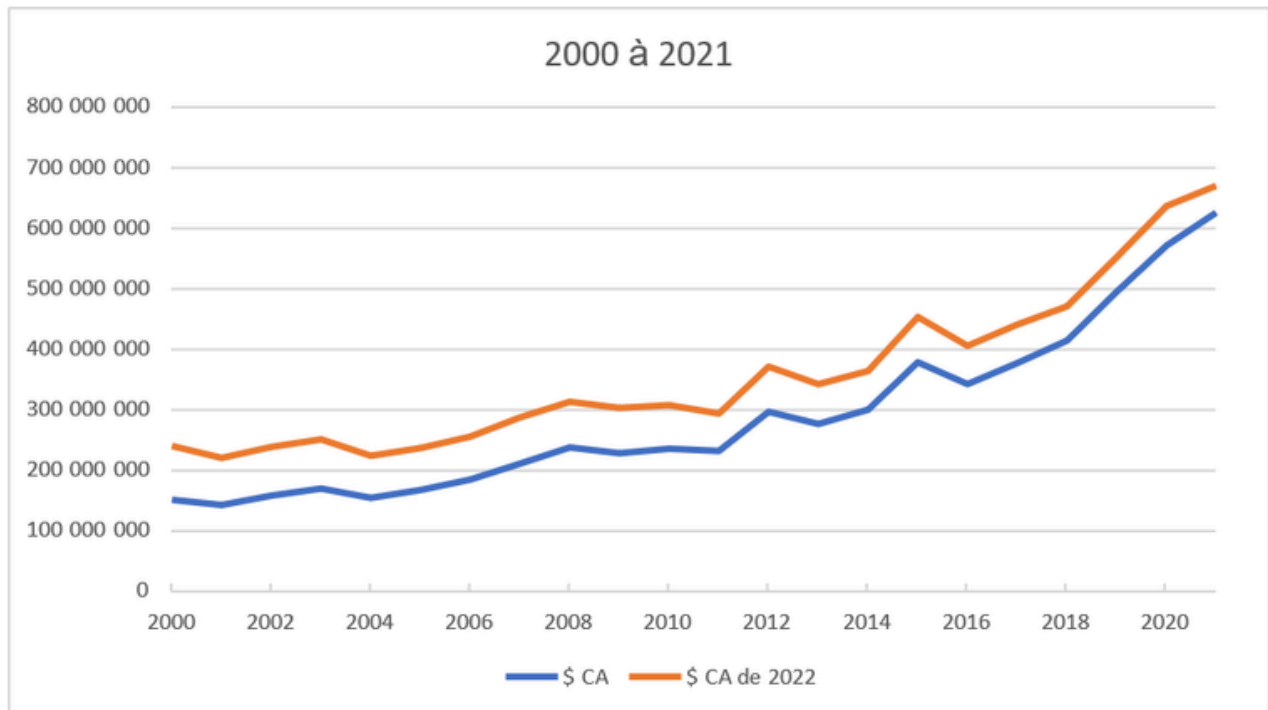
Figure 4. Résultats de la méthode 3 de 2000 à 2021



Résultats : Versements des membres d'EFC

Une autre méthode permettant de rendre compte, de façon approximative, de l'évolution du financement disponible aux organismes de bienfaisance environnementaux, sans toutefois mesurer la part des revenus qu'ils reçoivent, consiste à examiner les versements des membres d'EFC aux donataires reconnus de 2000 à 2021 (figure 5). Cette mesure inclut des organismes de bienfaisance qui se consacrent au moins en partie à d'autres causes, mais elle diffère des mesures précédentes en ce sens qu'elle ne repose pas sur la classification des organismes de bienfaisance par l'ARC. Les résultats indiquent une croissance du financement disponible, qui a augmenté de 277 % en dollars réels, passant de 242 M\$ en 2000 à 671 M\$ en 2021 (\$ CA de 2022), et qui a augmenté de 413 % en dollars non indexés (152 M\$ à 628 M\$). Étant donné que les membres d'EFC financent également d'autres causes, ce total ne doit pas être considéré comme un reflet du pourcentage des versements totaux consacrés aux causes environnementales.

Figure 5. Versements à tous les donataires reconnus (ligne 5050 du formulaire T3010) par les membres d'EFC



Résumé

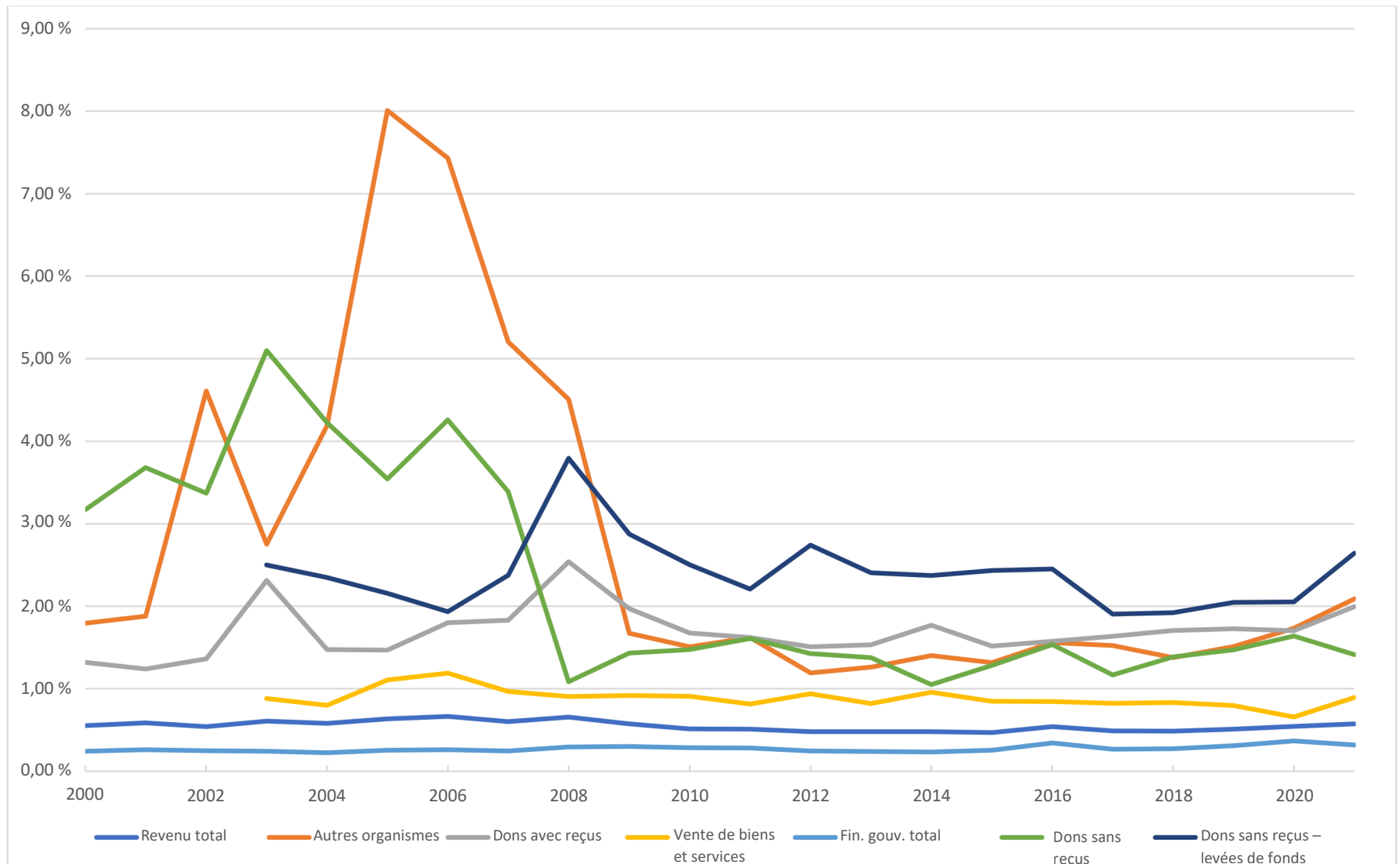
Croissance des revenus des organismes de bienfaisance classés comme « environnementaux »

En utilisant plusieurs mesures pour repérer les organismes de bienfaisance et en examinant les versements des fondations membres d'EFC, il semble que la proportion des revenus consacrée aux organismes de bienfaisance environnementaux soit restée relativement stable au fil du temps. La meilleure mesure ici, soit la méthode 3, indique qu'environ 0,5 % (un demi pour cent) des revenus totaux sont allés à un groupe d'organismes de bienfaisance classés comme environnementaux selon les codes de programme de l'ARC ou selon les codes de catégorie de l'ARC, avec un sommet de 0,60 % ou plus entre 2005 et 2008. Les revenus provenant des catégories « montants reçus d'autres organismes de bienfaisance enregistrés » et « dons avec reçus » font partie du revenu total, et les deux ont fluctué. Selon les données des déclarations T3010, les revenus provenant d'autres organismes de bienfaisance semblent avoir atteint un sommet de 2002 à 2008, tandis que la catégorie de revenus des dons avec reçus a connu trois autres sommets isolés (2003, 2008 et 2021). Parallèlement, bien que ces montants demeurent faibles en pourcentage des totaux du secteur, la croissance des revenus provenant de tous les paliers de gouvernement a contribué à l'augmentation des revenus totaux des organismes de bienfaisance environnementaux. Les données T3010 suggèrent une croissance des revenus de plus de 200 % de 2000 à 2021.

Malgré l'utilisation des données les plus complètes disponibles pour les organismes de bienfaisance et les fondations au Canada, chaque tentative de mesurer le financement environnemental présente de sérieuses limites, qui font en sorte que le nombre d'organismes environnementaux est probablement sous-estimé et que la proportion de leurs activités consacrées à l'environnement est probablement surestimée. Par conséquent, aucune de ces mesures ne devrait être considérée comme une représentation exacte des ressources dédiées aux organismes de bienfaisance environnementaux. Ces estimations devraient plutôt être utilisées pour discuter des tendances probables en matière de revenus et de soutien dont disposent les organismes de bienfaisance environnementaux.

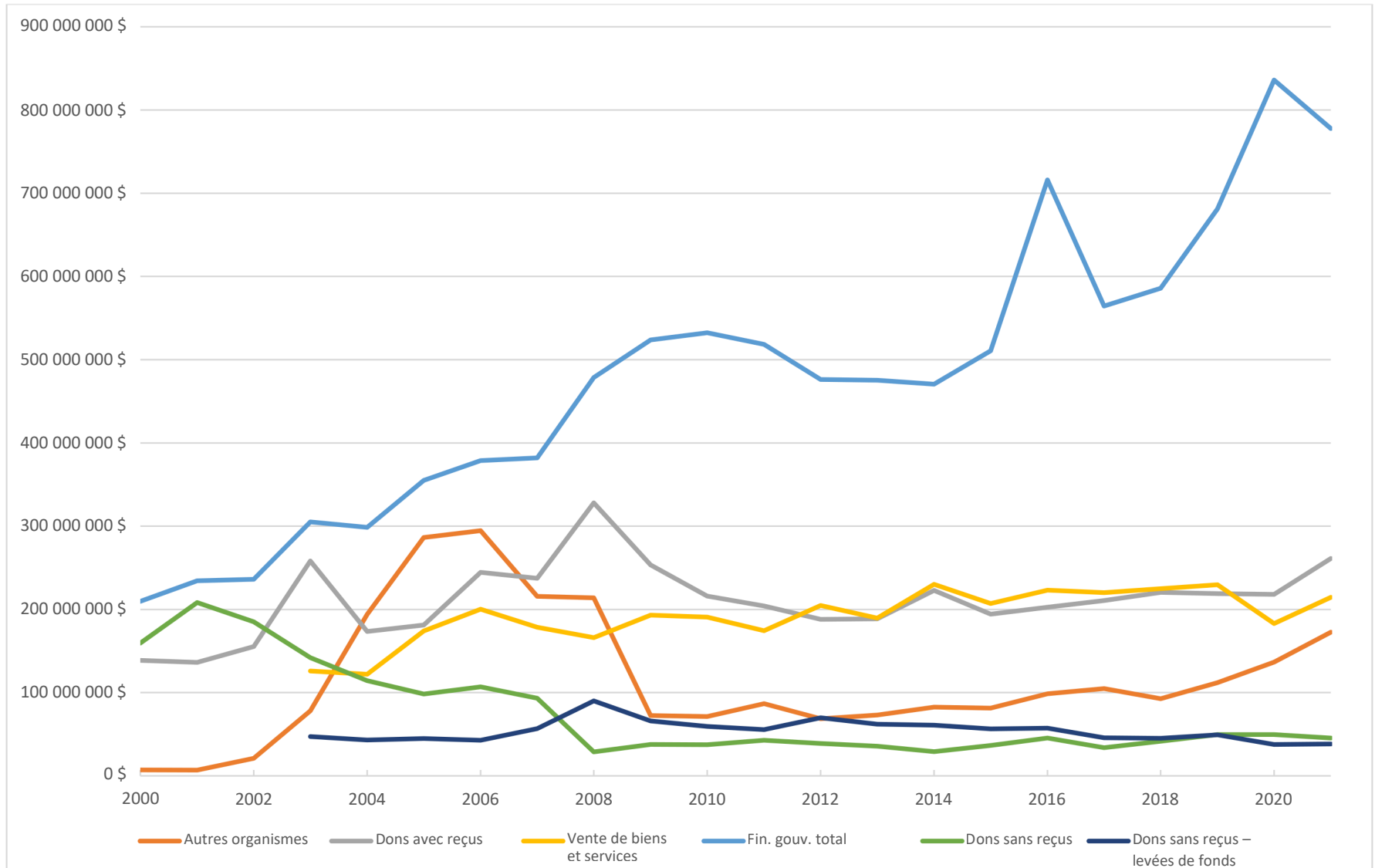
Annexe A

Figure 4, section A. Pourcentage des revenus des organismes de bienfaisance, classés selon la méthode 3, données organisationnelles – 2000 à 2021 (\$ CA de 2022)



Annexe B

Figure 4, section B. Revenus en dollars classés selon la méthode 3, données organisationnelles – 2000 à 2021 (\$ CA de 2022)



Annexe C

Revenus en dollars constants (\$ CA de 2022), méthode 3 – combinaison des codes de programme et de catégorie de l'ARC.

Année	Observations	Fonds d'autres organismes	Dons avec reçus	Vente de biens et services	Fin. gouv. total	Dons sans reçus	Dons sans reçus – levées de fonds	Revenu total, organismes environ.*	Revenu total, tous les organismes*
2000	1049	7 142 712	138 751 505		209 715 925	159 581 911		819 076 594	147 886 696 935
2001	1115	6 918 312	136 339 379		234 374 998	208 269 904		919 527 081	156 833 081 698
2002	1169	20 973 695	155 333 258		236 264 496	184 944 657		905 333 937	167 033 728 201
2003	1205	78 179 027	258 112 237	125 920 476	305 128 314	142 039 742	47 223 826	1 106 976 101	182 218 297 176
2004	1222	193 892 791	173 440 308	122 081 233	298 684 512	114 307 890	43 182 934	1 125 466 103	193 428 810 344
2005	1248	286 531 947	181 115 598	174 067 718	354 939 021	98 436 662	44 847 128	1 291 278 232	203 147 998 277
2006	1268	294 622 958	244 473 390	200 384 645	378 864 209	107 040 193	42 926 180	1 428 998 437	214 945 716 316
2007	1273	215 653 103	237 381 967	178 541 078	382 028 369	93 308 958	56 697 460	1 355 123 073	225 425 779 854
2008	1278	213 760 804	328 021 167	166 140 848	478 606 030	28 829 208	90 063 916	1 523 132 753	232 152 735 358
2009	1296	72 590 962	253 290 999	193 180 762	523 718 758	37 783 315	66 078 548	1 400 261 096	243 937 796 007
2010	1306	71 223 796	215 999 374	190 730 496	532 300 446	37 327 768	59 417 278	1 336 911 895	259 572 334 561
2011	1311	86 710 801	204 064 066	174 477 222	518 468 399	42 868 768	55 539 538	1 327 812 942	259 332 260 082
2012	1317	68 738 573	188 044 202	204 628 267	476 245 480	38 965 119	69 744 059	1 285 203 338	267 309 702 414
2013	1332	72 937 034	188 767 706	189 483 125	475 287 669	35 696 309	61 999 993	1 327 613 904	276 423 865 711
2014	1343	82 634 934	222 913 229	230 127 286	470 540 808	29 209 203	61 035 802	1 354 509 931	282 420 621 917
2015	1335	81 440 646	194 175 979	207 076 916	510 665 292	36 520 243	56 533 130	1 329 444 759	283 586 479 844
2016	1337	98 767 054	202 509 087	223 215 573	716 130 159	45 407 175	57 286 167	1 588 960 189	294 039 460 925
2017	1337	104 810 406	210 759 903	220 251 266	564 554 331	33 933 230	45 678 258	1 466 244 010	300 269 973 245
2018	1346	92 743 171	220 466 315	224 796 053	585 934 828	41 621 459	45 139 697	1 470 734 614	303 160 036 498
2019	1341	112 091 952	218 867 815	229 546 237	681 354 001	49 504 169	49 344 247	1 609 987 427	315 233 339 135
2020	1340	136 598 969	218 152 602	182 873 942	835 976 130	49 724 113	37 699 881	1 708 986 588	315 042 134 467
2021	1349	172 682 343	261 214 897	214 529 878	777 926 488	45 538 652	38 197 122	1 892 499 461	330 279 078 937

*Les chiffres de revenus totaux incluent d'autres revenus, non présentés

À propos de Philanthropie canadienne pour l'environnement

Philanthropie canadienne pour l'environnement (EFC) est un réseau national de fondations philanthropiques et d'autres bailleurs de fonds qui travaillent individuellement et collectivement à promouvoir un environnement sain et un avenir durable pour le Canada. Nous jouons un rôle de catalyseur auprès des bailleurs de fonds pour répondre aux crises environnementales grâce à des solutions audacieuses et novatrices. Les membres d'EFC collaborent avec des organisations non gouvernementales, des groupes communautaires et d'autres organismes de bienfaisance pour soutenir la conception et la mise en œuvre de programmes qui visent à renforcer la santé et la résilience de nos communautés, tout en protégeant la nature et les services écosystémiques essentiels.

À propos de Nathan Grasse, Ph. D.

Nathan Grasse est professeur agrégé au programme de maîtrise en leadership philanthropique et d'organismes à but non lucratif (MLPOBNL) à l'École de politique publique et d'administration de l'Université Carleton. Ses travaux portent sur la gouvernance des organisations au service du public, notamment sur les liens entre la gouvernance et la gestion financière. Entre autres, il étudie les structures de revenus, les effets de conditionnement des facteurs organisationnels et environnementaux ainsi que les implications de choix stratégiques sur la santé financière et sur d'autres résultats organisationnels.

À propos de DARO

DARO aide les leaders à systématiser et à mettre en œuvre leurs stratégies en matière d'apprentissage, de données et de technologies. L'équipe se distingue par son pragmatisme sans compromis et sa capacité à livrer des résultats concrets et porteurs d'impact. Passionnée par la conception et le développement de systèmes novateurs au service du bien commun, DARO aide les organisations du secteur social à adopter les données ouvertes pour renforcer leur impact individuel et collectif. Ses champs d'expertise incluent la transformation numérique, la stratégie et la gouvernance des données, les données ouvertes et le partage de données, l'architecture de l'information et des données ainsi que les services d'évaluation et de mesure.



Philanthropie canadienne pour l'environnement
a/s de Foundation House
2, avenue St. Clair Est, bureau 300
Toronto (Ontario) M4T 2T5
647.288.8891
www.environmentfunders.ca